

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	2/2025
Membres présents :	37		
Nombre de pouvoirs :	5	SÉANCE DU	06 février 2025
Nombre de votants :	42		

Date de convocation : 01 février 2025

Date d'affichage : 10 Février 2025

Le six février deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Socio Culturelle à Cepoy en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCFG : DE WILDE Florent, FEVRIER Albert, JOBET Johan, MARTIN Valérie, MARTINON Pierre.

3CBO : BURON Jocelyn, CHEVALIER Jean Luc, CORBY-GUÉNÉE Catherine, HAMON Stéphane.

CC4V : BERNARD Françoise, FACY Joël, GADOIS Céline, LAMIGE-ROCHE Chantal, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BILLAULT Jean Paul, BOUQUET Christophe, CARNEZAT Marie-Laure, CHARLES Valerie, COULON François, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, GABORET Grégory, GUERIN Régis, JOLIVET Thierry, LAVIER Jean Charles, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien, LORENTZ Gérard, MANAÏ-AHMADI Asma, MAUDUIT Maurice, PONLEVE LAURENT Christiane, TERRIER Charles, TOURATIER Claude,

PARTENAIRES : GABORET Jalila, SAUTREUIL Magali.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCFG : COUTEAU Evelyne, WURPILLOT Stéphanie, ROBINEAU Isabelle.

3CBO : LUCAS Nathalie, MONIN Ghislaine.

AME : BOUSCAL Fabrice, FAURE Cyril, GADAT KULIGOWSKI Brigitte, GODEY Eric, VAREILLES Philippe

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2025

Application agréée E-legalite.com

POUVOIRS : Madame Isabelle ROBINEAU a donné pouvoir à Madame Valérie MARTIN, Madame Evelyne COUTEAU a donné pouvoir à Monsieur Albert FEVRIER, Monsieur Fabrice BOUSCAL a donné pouvoir à Madame Valérie CHARLES, Monsieur Philippe VAREILLES a donné pouvoir à Monsieur Benoît DIGEON, Madame Brigitte GADAT KULIGOWSKI a donné pouvoir à Monsieur François COULON.

Secrétaire de séance : Madame Valérie Martin, déléguée de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 POUR 2025

VU l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

VU l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

CONSIDERANT que la collectivité a adopté par la délibération n°38-2022 du Comité Syndical en date du 12 décembre 2022 la nomenclature M57 de manière anticipée à compter du 1er janvier 2023 et que cette norme comptable s'applique au budget du PETR Gâtinais montargois ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État, et sont transmis au comptable public, pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NERAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2025

Application agréée E-legalite.com